



Aides financières à l'acquisition

Devenez propriétaire dans l'ancien !

Une aide financière de Laval Agglomération pour vos travaux

- > Avez-vous pensé à habiter en centre-ville ou en centre-bourg ?
- > Avez-vous pensé à acheter votre logement principal proche des services et des écoles ? OUI c'est possible.
- > Ayez le réflexe d'orienter votre recherche dans l'ancien !

Laval Agglomération aide les nouveaux propriétaires à financer leurs travaux.

Pourquoi cette aide ?

Les logements de centre-ville et de centre-bourg permettent une réelle qualité de vie, une proximité des services, des commerces, des écoles.

Laval Agglomération s'engage à vous aider, vous, habitants, à vous les réapproprier.

La collectivité souhaite participer aux économies de gaz à effet de serre en limitant les déplacements et en encourageant les travaux d'économies d'énergie. Ce nouveau dispositif a aussi comme objectif de promouvoir une nouvelle qualité urbaine.

Cette aide au logement en pratique ?

Vous achetez un bien construit avant 1974, à titre de résidence principale, qu'il soit en logement individuel ou en copropriété. Cette aide s'adresse à tous les ménages sous plafonds de ressources (PSLA).

Faites votre demande d'aide dans les 6 mois après votre achat immobilier.

L'aide de Laval Agglomération s'élève à 10% du montant des travaux TTC d'amélioration de l'habitat dans la limite de 4 000€ par logement (plancher de subvention = 1 000€ pour une quotité de travaux minimale de 10 000€ HT).

Une bonification complémentaire de 2 000€ peut vous être accordée si votre acquisition concerne un logement vacant depuis plus de 2 ans.

Pour plus d'informations [Cliquez-ici](#)

Pour plus de renseignements, contactez Soliha au 02 43 91 19 91

— CONTACT

Service Habitat

Hôtel communautaire
1 place du Général Ferrié
53000, LAVAL

☎ [02 43 49 44 24](tel:0243494424)

NOUS CONTACTER

CS 60809
53008 LAVAL Cedex

02 43 49 46 47
02 43 49 46 50

laval-agglo@agglo-laval.fr